

# Aide aux Aidants Familiaux



Collectif inter-associatif  
des Aidants familiaux

## Qu'est-ce qu'un aidant familial ?

**Une définition inscrite dans la loi :** *Le proche aidant et l'aidant familial sont reconnus par la loi dans le code de l'action sociale et des familles :*

*« Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, **de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.** »*

**Le CIAAF53** est un groupe d'aidants, individuels ou membres d'associations de personnes en situation de handicap et/ou touchées par la maladie, qui agissent en faveur des **aidants familiaux non professionnels** quels que soient la maladie, la situation de handicap ou l'âge de la personne aidée.

**Que faisons-nous ?** Une permanence une fois par semaine, **le mercredi de 14h à 16h**, à la Maison Départementale de l'Autonomie, afin **d'accueillir, écouter, informer** les proches, les familles, les amis et **orienter** vers les associations du département. Nous renseignons également sur les structures et les groupes de paroles existants.

**Nos engagements :** Nous offrons aux aidants, à leur famille, à leurs proches des possibilités de **soutien, de rencontres, d'accompagnement**.  
Parmi nos autres objectifs : préserver la santé de l'aidant, concilier vie professionnelle/vie familiale, lutter contre l'isolement...

Nous pensons que « seul on peut s'épuiser,  
ensemble on se soutient »

## Nous rencontrer

**Chaque mercredi**

**14h - 16h**

**Maison Départementale de  
l'Autonomie  
12 quai de Bootz à Laval**

**☎ : 02 43 677 577**

Avec le soutien de



**LA MAYENNE**  
Le Département

